



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 6475

du 02/01/2018

**CERTIFICATION PAR UNITES D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE (CPU)  
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE ET SPECIALISE – DE PLEIN EXERCICE  
OU EN ALTERNANCE**

**RECAPITULATIF DES OBG CPU A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2018 ET INVITATION  
AUX SEANCES D'INFORMATION CONCERNANT L'IMPLEMENTATION DE LA CPU EN  
4<sup>E</sup>, 5<sup>E</sup> ET 6<sup>E</sup> ANNEES**

#### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
  - libre confessionnel
  - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
  
- Niveau : Secondaire ordinaire et spécialisé de plein exercice et en alternance

#### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

#### Période de validité

- A partir de

#### Documents à renvoyer

- Oui
- Voir dates figurant dans la circulaire

#### Mots-clés

Secondaire/CPU

#### Destinataires de la circulaire

À Madame la Ministre chargée de l'Education ;  
Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement secondaire ordinaire et spécialisé subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles;  
Aux Chefs d'établissement des établissements de l'Enseignement secondaire ordinaire et spécialisé organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles

#### Pour information:

Aux Membres du Service général de l'Inspection de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé ;  
Aux Organisations syndicales ;  
Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ;  
Aux Fédérations d'associations de parents  
Au Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

---

**Signataire**

**Cabinet** Cabinet de la Ministre Marie-Martine SCHYNS  
Ministre de l'éducation

**Personnes de contact**

**Gestionnaire** Nathalie LEVAUX – Cellule « Enseignement qualifiant » - 02/801.78.99  
([nathalie.levaux@gov.cfwb.be](mailto:nathalie.levaux@gov.cfwb.be))

**Personnes  
ressources**

Madame, Monsieur,

Sous réserve d'approbation du décret expérimental organisant la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire du 12 Juillet 2012, **la CPU est amenée à poursuivre son développement dans un cadre expérimental qui, en phase avec les travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence, devra faire l'objet d'une évaluation.** De nombreux établissements scolaires de l'enseignement qualifiant seront concernés par ce cadre. Afin de répondre aux questions que vous pourriez vous poser et pour permettre à celles et ceux qui le souhaiteraient de se familiariser avec ce dispositif pédagogique en pleine évolution, nous avons le plaisir de vous inviter à 4 séances d'information prévues dans le courant du mois de janvier 2018 en différents lieux. Lors de ces séances, le projet CPU vous sera présenté ainsi que son implémentation au sein des 4<sup>èmes</sup>, 5<sup>èmes</sup>, 6<sup>èmes</sup> années.

Sous réserve de confirmation par le gouvernement, voici les OBG qui seront concernées par les modifications liées à la CPU **dès le 1<sup>er</sup> septembre 2018** (attention : les listes ci-dessous rectifient la liste de la circulaire 6339 du 07 septembre 2017) :

<b>ALTERNANCE (ARTICLE 45 DU DECRET MISSION DU 24 JUILLET 1997)</b>			
<b>Secteur</b>	<b>Code OBG</b>	<b>Nom de la formation</b>	<b>Forme</b>
1	1023	Jardinier/Jardinière d'entretien	P
1	1024	Jardinier/Jardinière d'aménagement	P
2	2024	Opérateur/Opératrice de production en industrie alimentaire (OPIA)	P
3	3037	Carreleur/Carreleuse	P
3	3019	Chapiste	P
4	4012	Garçon/Serveuse restaurant	P
4	4013	Agent/Agente de fabrication du secteur alimentaire (AFA)	P

<b>ENSEIGNEMENT SPECIALISE (ARTICLE 47 DU DECRET MISSION DU 24 JUILLET 1997)</b>			
<b>Secteur</b>	<b>Code OBG</b>	<b>Nom de la formation</b>	<b>Forme</b>
1	1023	Jardinier/Jardinière d'entretien	P
1	1024	Jardinier/Jardinière d'aménagement	P
2	2024	Opérateur/Opératrice de production en industrie alimentaire (OPIA)	P
3	3037	Carreleur/Carreleuse	P
3	3019	Chapiste	P
3	4012	Maçon/Maçonne	P
4	4013	Agent/Agente de fabrication du secteur alimentaire (AFA)	P

<b>PLEIN EXERCICE (ARTICLE 39 DU DECRET MISSION DU 24 JUILLET 1997) ET ALTERNANCE (ARTICLE 49 DU DECRET MISSION DU 24 JUILLET 1997)</b>			
<b>Secteur</b>	<b>Code OBG</b>	<b>Nom de la formation</b>	<b>Forme</b>
1	1118	Agent/Agente agricole polyvalent/polyvalente	P
2	2332	Mécanicien/Mécanicienne d'entretien automobile	P
2	2527	Mécanicien/Mécanicienne polyvalent/polyvalente automobile	T
2	2333	Technicien/Technicienne en système d'usinage	T
2	3423	Monteur/Monteuse en sanitaire et en chauffage	P
2	2115	Installateur/Installatrice électricien/électricienne résidentiel/résidentielle, industriel/industrielle et tertiaire	P
3	3311	Maçon/Maçonne	P
3	3521	Carreleur/Carreleuse Chapiste	P
3	3520	Peintre décorateur/décoratrice	P
3	3522	Plafonneur/Plafonneuse-Cimentier/Cimentière	P
3	3135	Menuisier/Menuisière d'intérieur et d'extérieur	P
3	3229	Couvreur/Couvreuse-Etancheur/Etancheuse	P
4	4116	Restaurateur/Restauratrice	P
8	8315	Esthéticien/Esthéticienne	T
8	8314	Coiffeur/Coiffeuse	P

<b>LES 7EME ANNEES EN PLEIN EXERCICE (ARTICLE 39 DU DECRET MISSION DU 24 JUILLET 1997) ET ALTERNANCE (ARTICLE 49 DU DECRET MISSION DU 24 JUILLET 1997)</b>			
<b>Secteur</b>	<b>Code OBG</b>	<b>Nom de la formation</b>	<b>Forme</b>
2	2524	Technicien/Technicienne en maintenance et diagnostic automobile	T
3	3226	Charpentier/Charpentière	P
8	8326	Coiffeur/Coiffeuse Manager	P

Bien qu'ouvertes à tous, ces séances d'information sont **fortement recommandées aux établissements scolaires qui organisent une ou plusieurs des OBG concernées par les modifications reprises ci-dessus. Les séances s'adressent principalement aux chefs d'établissement, aux chefs de travaux d'atelier et aux chefs d'atelier. L'essentiel des informations concernera l'enseignement ordinaire (en ce compris les articles 49) et l'enseignement spécialisé de forme 4.**

Au vu de l'évolution de la certification par unités d'acquis d'apprentissage et de la nécessité pour chacune des personnes concernées par cette pédagogie de rester en phase avec les modifications à venir, il apparaît primordial que vous vous inscriviez à ces séances et que vous y participiez activement.

Les inscriptions se prennent sur le site de l'IFC ([www.ifc.cfwb.be](http://www.ifc.cfwb.be)).

Les séances sont organisées aux dates suivantes :

- Mardi 23/01/2018 - Réunion d'information à la DGEO à Bruxelles *de 13h30-15h30 (salle 6A101 – Salle Wallonie-Bruxelles)*
- Lundi 29/01/2018 – Réunion d'information à l'LEPTH (Ecole Hôtelière) avenue de l'enseignement, 45 à Saint-Ghislain *de 10h00 à 12h30.*
- Lundi 05/02/2018 - Réunion d'information **au Caf à Tihange** *de 10h00 à 12h30*
- Mercredi 28/02/2018 - Réunion d'information **à La Marlagne à Wépion** *de 10h00 à 12h30*

Enfin, j'ai créé au sein de mon Cabinet, une Cellule dédiée à la mise en place du nouveau dispositif CPU ([nathalie.levaux@gov.cfwb.be](mailto:nathalie.levaux@gov.cfwb.be) – 02/801.78.99).

D'avance, je vous remercie pour votre collaboration.

La Ministre,

Marie-Martine SCHYNS